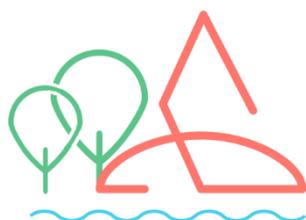
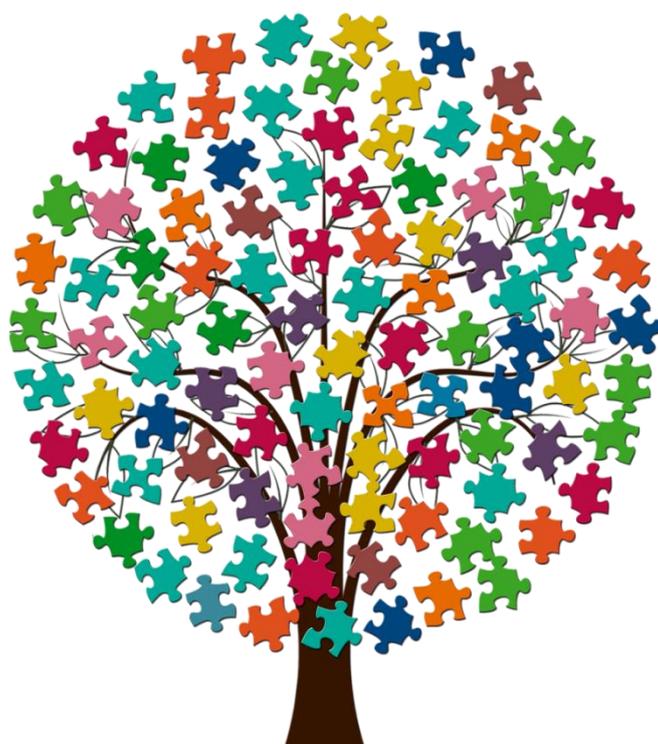


# Projet pédagogique

2025-2026



Périgny  
sur Yerres  
.....  
Val-de-Marne

Accueil de loisirs élémentaire  
Ecole Georges Huré  
1 rue Saint-Leu  
94 520 PERIGNY SUR YERRES

# SOMMAIRE

Introduction

## I-DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

- Typologie
- Capacité d'accueil
- Public accueilli
- Durée d'accueil
- Caractéristiques de la commune d'accueil
- Moyens

## II-VALEURS ET OBJECTIFS

- Projet éducatif et valeurs
- Pédagogie
- Objectifs généraux et opérationnels
- Evaluation des objectifs

## III-LA COMPOSITION DE L'EQUIPE

- Rôle et fonction de l'équipe d'animation
- Formation de l'équipe
- Réunion d'équipe

## IV-PROJET DE FONCTIONNEMENT

- Modalité d'accueil
- Journée type
- Tarification
- Communication
- Règles de vie / Non négociable

## VI-HYGIENE SANTE ET SECURITE

- Hygiène
- Santé / PAI
- PPMS

## Introduction

Ce projet pédagogique est un document établi par l'ensemble de l'équipe éducative de la commune de Périgny-sur-Yerres, en respectant les axes du projet éducatif local.

Ce document traduit les engagements de l'équipe d'animation ainsi que ses ambitions éducatives, définies en fonction des besoins spécifiques du public accueilli, à travers des objectifs pédagogiques clairs et structurés.

## I- DESCRIPTIF DE LA STRUCTURE

### Typologie

L'accueil de loisirs Georges Huré est un accueil de loisirs extrascolaire et périscolaire sans hébergement (ALSH). Il se caractérise par la fréquentation de mineurs auxquels des activités diversifiées sont proposées.

Cet accueil collectif de mineurs dispose d'une salle qui lui est dédiée au sein de l'école, et partage les autres locaux de l'école selon les besoins (sanitaires, réfectoire, bibliothèque, salles de classe etc).

L'école élémentaire accueille parfois les enfants de maternelles lors des regroupements en période de vacances.

### Capacité d'accueil des locaux

L'ALSH Georges Huré a une capacité d'accueil de 80 enfants.

La disposition des locaux se présente comme suit :

#### 1- un premier bâtiment comprenant

- Une salle d'activité (salle d'accueil du matin et du soir lors des accueils)
- Un bloc sanitaire pour les enfants
- Un sanitaire adulte
- Un bureau de la Directrice de l'école
- Une infirmerie
- 2 salles de classes. Une cour de récréation

## 2-Un deuxième bâtiment comprenant

- Une grande cour
- Un préau
- 2 blocs sanitaire (1 bloc fille, 1 bloc garçon)
- Une bibliothèque
- 4 salles de classe

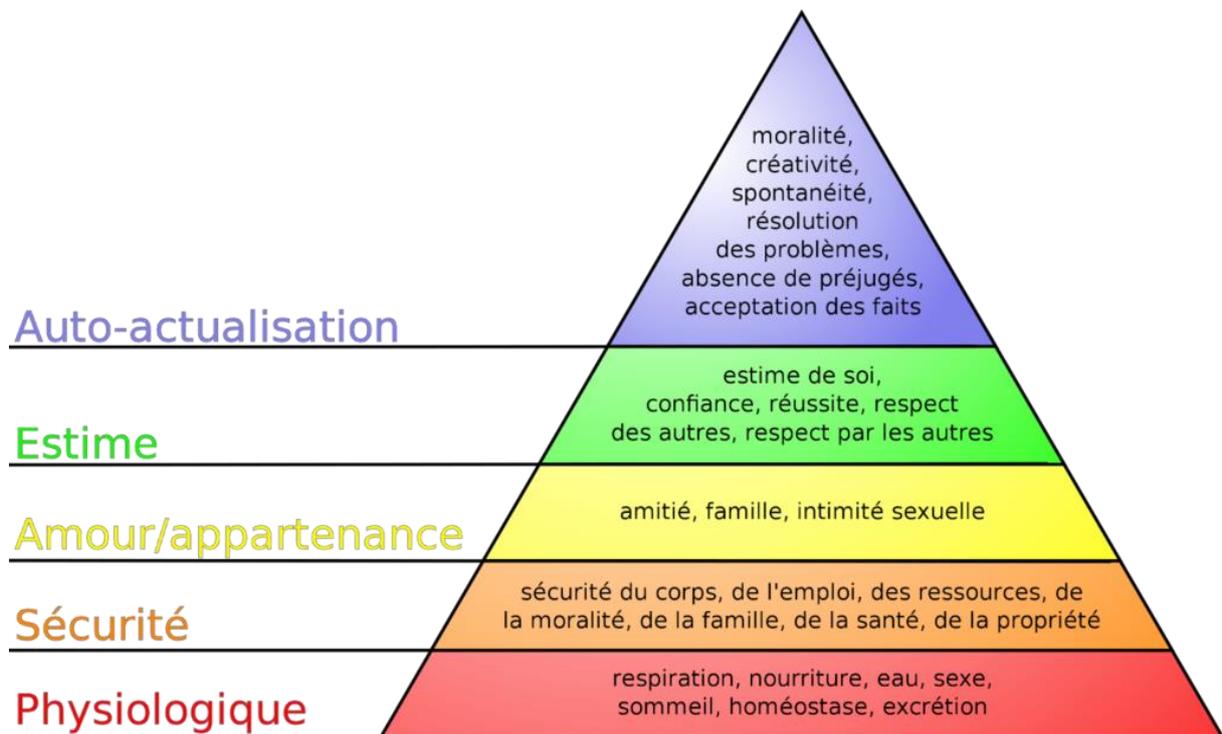
Le réfectoire est en face du petit bâtiment et comprend l'office et un espace de restauration pour les enfants.

La réserve de matériels se trouve sur l'extérieur dans un espace dédié.

### **Public accueilli**

Le centre de loisirs accueille un public de 6 à 12 ans, domiciliés à Périgny, et peut accueillir lors des regroupements les enfants de 3 à 6 ans. Durant cet accueil, l'équipe pédagogique se doit d'être attentive aux différents besoins des enfants.

La pyramide des besoins représentée ci-dessous (la pyramide de Maslow) est une illustration de la hiérarchie des besoins de l'enfant. Elle interprète la théorie de la motivation fondée à partir des observations réalisées dans les années 1940 par le psychologue Abraham Maslow :



Les tableaux ci-dessous regroupent les intérêts par âges.  
 (Sources : je suis animateur.fr)

### Pour les enfants de 6 à 8 ans

BESOINS ET INTÉRÊTS	ACTIVITÉS POSSIBLES
Besoins physiologiques (alimentation, sommeil et mouvement)	Chants, contes et jeux dansés
Besoin d'affection, de sécurité et de communication	Déguisements et maquillage
Identification aux parents du même sexe	Activités créatives et de bricolage
Prise de conscience de son corps et de sa personne	Activités de construction (cabanes, cerfs-volants, etc.)
Exploration du milieu, besoin d'expérience et de manipulation	Activités sportives (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
Curiosité du sexe opposé	Jeux d'échanges et collections
Besoin de socialisation (sens du donner et du recevoir, d'échange)	Ateliers cuisine
	Découverte d'un milieu / de la nature

## Pour les enfants de 8 à 10 ans

BESOINS ET INTÉRÊTS	ACTIVITÉS POSSIBLES
<b>Besoins physiologiques</b> (alimentation, sommeil et mouvement)	<b>Début des grands jeux</b> (jeux de piste, chasse au trésor, olympiades, etc.)
<b>Besoin d'affection, de sécurité et de communication</b>	<b>Activités sportives et baignade</b> (jeux de ballon, jeux coopératifs, jeux de poursuite, jeux d'adresse, etc.)
<b>Les parents ne sont plus la seule référence</b> (les copains, le maître, l'animateur)	<b>Activités de construction</b> (cabanes, cerfs-volants, maquettes, etc.)
<b>Apparition d'un besoin de compétition, de se mesurer à l'autre</b>	<b>Activités créatives et de bricolage</b>
<b>Besoin de justice et d'équité</b>	<b>Activités d'expression</b>
<b>Début d'une séparation filles/garçons</b> (on ne joue plus ensemble)	<b>Lecture, contes, histoires</b>
<b>La socialisation s'affirme</b> (la bande de copains, la règle)	<b>Chants, danses et jeux dansés</b>
<b>Besoin de s'exprimer par des réalisations achevées : l'objet</b>	<b>Découverte d'un milieu / de la nature</b>
	<b>Activités autogérées</b> (sous la surveillance d'un adulte)



## Pour les enfants de 10 à 12 ans

BESOINS ET INTÉRÊTS	ACTIVITÉS POSSIBLES
<b>Besoins physiologiques</b> (alimentation, sommeil et mouvement)	<b>Grands jeux</b> (jeux de piste, chasse au trésor, cluedo, etc.)
<b>Besoin d'affection, de sécurité et de communication</b>	<b>Activités sportives et de plein air</b> (jeux de compétition, rallyes, défis, etc.)
<b>Besoin de se situer comme « grands », on ne joue plus avec les « petits » et on rejette les jeux de « petits »</b>	<b>Activités créatives élaborées</b>
<b>Besoin de compétition</b>	<b>Activités d'expression</b>
<b>Besoin de justice et d'équité</b>	<b>Lecture</b> (BD, romans, mangas, etc.)
<b>La séparation des sexes devient opposition dans certaines occasions</b>	<b>Chants et danses</b>
<b>Formation des bandes</b>	<b>Découverte d'un milieu / de la nature</b> (cueillette, création d'un herbier, etc.)
<b>Maturation</b> (généralement plus rapide pour les filles)	<b>Balades à la journée et camping</b>
	<b>Activités autogérées</b> (sous la surveillance d'un adulte)



Pour les enfants fréquentant le centre de loisirs, les besoins fondamentaux liés à la vie quotidienne de l'accueil sont identifiés comme suit :

- Les besoins physiologiques.
- Le besoin de sécurité affective.
- Le besoin d'explorer ses capacités et d'apprendre.
- Les besoins d'autonomie et de libre choix.
- Le besoin d'ordre et de repères.
- Le besoin de s'exprimer et de communiquer.
- Le besoin de nature.
- Un équilibre différent selon chacun.

### **Durée d'accueil**

L'équipe d'animation élabore ce projet pédagogique pour l'année scolaire 2025-2026, de Septembre à Août.

Celui-ci, établit en équipe, guidera les animations selon les diverses périodes : périscolaires et extrascolaires confondues (les mercredis et les vacances).

### **Caractéristiques de la commune d'accueil**

Périgny-sur-Yerres est une commune faisant partie du Plateau Briard, comprenant 2 791 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Elle dispose de nombreux atouts, proches de l'école :

- Un grand espace naturel au sein de la Maison de la Nature avec des sentiers délimités et protégés Un terrain de foot,
- Des terrains de tennis,
- Un chemin de halage aux bords de l'Yerres,
- Un verger des naissances,
- Des jardins familiaux,
- Une bibliothèque, Un conservatoire de musique,
- Un gymnase, avec dojo,
- Une salle polyvalente avec salle de danse

La commune disposera également prochainement d'un city stade ainsi que d'un skate park et un espace de jeux inclusifs dédiés aux enfants de 6 à 12 ans.

### Les moyens :

Ils sont définis et répartis selon les diverses actions et s'appuient sur :

- Des moyens humains
- Des moyens financiers (prestations, achats de matériel, subventions)
- La collaboration avec les différents services de la Municipalité (service communication, service technique etc.)

## II-VALEURS ET OBJECTIFS

L'équipe d'animation s'appuie avant tout sur les valeurs de la République pour mener à bien son projet pédagogique.

### *Liberté égalité fraternité*

Ainsi que le respect du principe de la Laïcité qui garantit la liberté de conscience. De celui-ci découle la liberté de manifester ses croyances ou convictions dans les limites du respect de l'ordre public. La laïcité implique la neutralité de l'Etat et impose l'égalité de tous devant la loi sans distinction de religion ou conviction.

Ces valeurs qui reflètent également les principes éducatifs portés par l'équipe, figurent dans une Charte (en annexe) affichée au sein de la structure.

L'élaboration du projet éducatif de Périgny-sur-Yerres s'inscrit dans le cadre légal du Code de l'action sociale et des familles. Il constitue un socle structurant pour orienter les actions éducatives menées au sein des accueils de loisirs de la commune. Les engagements qu'il porte permettent à la structure de répondre aux besoins identifiés des familles, tout en garantissant la sécurité physique et morale de chaque enfant accueilli. Ce service éducatif favorise également l'épanouissement personnel et la socialisation des enfants, à travers des activités variées et la richesse de la vie en collectivité."

L'équipe municipale a défini des valeurs éducatives essentielles et elle a confié aux équipes d'animation la responsabilité d'en être garantes. Ces valeurs incluent :

- Le respect

- L'épanouissement
- L'inclusivité
- La solidarité
- La responsabilité
- La citoyenneté

Pour cette année, l'équipe d'animation a décidé de s'orienter sur 3 valeurs particulières, alliant les valeurs du projet éducatif et celles que l'équipe souhaite transmettre aux enfants :

*Partage, respect, solidarité*

**1** La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

**2** La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

## •• LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE ••

**3** La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

**4** La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

**5** La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

# CHARTRE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

*La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.*

**6** La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

**7** La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

**8** La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

**9** La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

**10** Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

**11** Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

## •• L'ÉCOLE EST LAÏQUE ••

**12** Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

**13** Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

**14** Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

**15** Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.



## La pédagogie

La pédagogie est l'art d'enseigner et de transmettre. Le terme rassemble les méthodes et pratiques d'enseignement requises pour communiquer un savoir (connaissances), un savoir-faire (compétences) et un savoir-être (attitudes).

Le projet pédagogique communal s'inspire de célèbres pédagogues pour la réalisation de ses activités et projets en accompagnant les enfants :

L'éducation dite « progressive » de John DEWEY, qui stipule que les éducateurs devraient apprendre aux apprenants à penser plutôt qu'à mémoriser en favorisant la pratique.

La pédagogie active et participative de Célestin FREINET qui aborde une pédagogie où l'enfant découvre par lui-même la majorité de ce qu'il va apprendre. Plus généralement, sa pédagogie repose sur le tâtonnement expérimental.

L'équipe d'animation veillera ainsi à la participation de tous les enfants, et favorisera l'interaction entre eux et avec l'équipe.

## ✚ Les objectifs généraux et opérationnels de cette année

### Objectif général 1 : Sensibiliser les enfants à l'éco-citoyenneté

L'éco-citoyen a conscience d'appartenir à un territoire (terre, continent, ou pays selon l'échelle) qui garantit son existence, ce qui implique pour lui des droits et des devoirs par rapport à l'environnement. Par exemple : le droit de jouir d'un environnement sain et le devoir de ne pas le polluer.

➤ Objectif opérationnel : Créer du lien avec son environnement

La nature offre un sanctuaire, un endroit où trouver paix et émerveillement. Pour les enfants, c'est le plus formidable des terrains de jeux qui soit, avec ses multiples structures, odeurs, et textures, ses créatures, son abondance.

(Source : Premier livre sur la pédagogie de l'école de la Forêt)

Action prévisionnel	Echéancier prévisionnel	Matériel
Organiser des sorties « nature » aux jardins des familles et réaliser des plantations	De Mars à Août	Graines Matériel de jardinage
Faire des sorties en forêt (organisation d'un projet nature sur un trimestre)	Eté 2026 (Activité randonnée à Fontainebleau, parcours « pieds nus » sur la base de loisirs de Buthiers)	
Organiser des grands jeux au parc Beauséjour	Mercredis du 1 <sup>er</sup> trimestre	Matériel sportif
Faire des ateliers d'observations de la nature dans la ville	Cascade Terrain arboré	

Faire des activités avec des matériaux naturels		Etoile de branches que les enfants auront ramassées.
Limiter le gaspillage de papier lors des accueils	A l'année	Utilisation de feuilles de brouillons pour les dessins, proposer des activités autres que le dessin

- Objectif opérationnel : Développer l'entraide par les activités et le sport

Pour faire des enfants des citoyens responsables, il faut les faire participer à la vie sociale et leur donner la parole dans les décisions publiques communes. C'est en groupe que les enfants pourront expérimenter de façon individuel ou collective, en abordant les notions de droits et devoirs.

Il a été constaté lors des accueils que les enfants n'étaient pas toujours solidaires entre eux.

L'équipe d'animation souhaite proposer, sur des mercredis un projet d'activité manuelle, non définie à ce jour, permettant de développer l'entraide étape par étape.

<b>Etape 1 : séance solitaire</b>	Chaque enfant fera son activité.
<b>Etape 2 : Réalisation d'une activité en binôme</b>	Les enfants travailleront par 2, et se mettront d'accord sur leur création.
<b>Etape 3 : Réalisation d'une activité de groupe</b>	Les enfants réaliseront une fresque en 2 groupes distincts, mais en ayant reçu les mêmes consignes. Ils devront partager leurs idées, leurs savoir-faire. Les 2 œuvres seront ensuite comparées et valorisées.
<b>Etape 4 : Création de groupe</b>	Les enfants devront réaliser une sculpture grand format.

Certains jeux de cohésions seront proposés lors des mercredis et vacances scolaires, voici quelques exemples :

Actions	Moyens	Echéancier
Escape-Game	Sous forme de jeu de société	Septembre Octobre Novembre
Jeu d'enquête	Au centre ou en extérieur	Vacances de la Toussaint
Jeu du pop-corn	Dans la cour	Les mercredis midi sur le temps « petit jeu du déjeuner »

D'autres jeux seront préparés par les animateurs tels que des jeux sportifs, toujours dans l'idée de favoriser la coopération et la cohésion d'équipe.

## Objectif général 2 : Accompagner l'enfant dans la notion du « vivre ensemble ».

La notion de « vivre-ensemble » implique la participation active des enfants à la vie du centre de loisirs, en favorisant l'échange, le respect, le partage, la solidarité et la bienveillance.,.

### ➤ Objectif opérationnel 1 : Garantir la laïcité par le jeu.

Bien qu'il soit obligatoire de respecter ce principe, il est important pour les enfants d'en rappeler les principes. Cela permet également d'aborder le sujet avec les enfants sous forme de débats, leur permettant ainsi de s'exprimer et s'écouter.

Actions	
<p><b>Achat du jeu de société : à l'école de la laïcité</b></p> <p>Le but du jeu est de reconstituer collectivement la Charte de la laïcité.</p> <p>Pour cela, les joueurs doivent faire progresser leur pion sur la boucle du plateau en répondant correctement aux cartes « Question ». Chaque bonne réponse permet de gagner l'étiquette de la Charte correspondante et de la positionner sur le plateau.</p> <p>Une fois la Charte reconstituée, les joueurs continuent de jouer sur la partie centrale du jeu pour gagner (ou faire gagner leur équipe) en atteignant le plus rapidement la case « Gagné ».</p>	<p><b>Organisation d'un petit évènement sur la laïcité.</b></p> <p>Tous les ans, une journée de la laïcité est organisée le 9 décembre (date anniversaire de la promulgation de la loi de 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État).</p> <p>L'équipe d'animation proposera un projet d'activité.</p>

- Objectif opérationnel 2 : Impliquer les enfants dans la vie de l'accueil de loisirs

Nous veillerons à répondre aux besoins des enfants selon leur âge pour favoriser leur bien être en menant plusieurs actions :

Permettre aux enfants de choisir les activités qu'ils souhaitent faire.	Proposer 2 activités par demi-journée dans les plannings.
Etablir des règles de vie quotidienne avec eux.	Dans un premier temps, échanger avec eux pour recueillir leur avis, et instaurer collectivement des règles de vie. Celles-ci pourront être illustrées au travers d'activités manuelles.
Encadrer des débats avec les enfants.	Les enfants pourront eux-mêmes choisir le thème du débat.
Faire des plannings sur des thèmes spécifiques qui seront définis en équipe en début d'année scolaire.	Recueillir les envies des enfants via des questionnaires et des débats.
La satisfaction des enfants sera prise en compte en fin de chaque période de vacances.	Des questionnaires ludiques et adaptés à l'âge des enfants seront proposés, ainsi que des jeux d'expression permettant de recueillir leur ressenti de manière participative et bienveillante : la météo des vacances, le dé du bilan, le jeu du « j'ai aimé / j'aurais aimé », le mur des souvenirs, etc.

## Objectif général 3 : Contribuer à l'ouverture culturelle des enfants

- Objectif opérationnel : Organiser des activités artistiques selon un thème particulier.
  - Projet peinture à la Pollock
  - Projet d'animation autour de la photo
  
- Objectif opérationnel : Organiser des visites culturelles
  - Musées
  - Châteaux

L'équipe d'animation ajustera ses actions selon les thèmes choisis au cours de l'année.

### Evaluation des objectifs

Les critères d'évaluations seront définis en fonction de chaque projet d'animation et reposeront sur les éléments suivants :

Méthode d'évaluation	Indicateurs
Nombres d'enfants participants	Fiches de pointages et d'inscription ; suivi des taux de participation par période ; analyse de l'évolution de la fréquentation sur l'année.
Retours des enfants	Questionnaires à faire remplir aux enfants ; retours oraux et en groupe ; jeux d'expression.
Retours des animateurs	Prise de notes lors des temps d'échanges ; comptes-rendus après chaque activité ; bilans qualitatifs des animateurs sur le déroulement des projets et des activités.

Présence de partenaires	Pérennisation des prestations ; analyse de l'impact des partenariats sur les activités proposées.
Retour des partenaires	Questionnaire de satisfaction à destination des partenaires ; évaluations qualitatives sur la qualité de la collaboration ; retours lors de réunions ou bilans avec les partenaires.
Bilan activité et projets	Prise de notes détaillée des points forts et axes d'amélioration ; analyse des objectifs atteints pour chaque projet (par rapport aux attentes initiales) ; retours des enfants et animateurs après chaque projet.
Bilan de fin d'année	Utilisation de tous les documents supports et vérification des objectifs atteints et non atteints ; réunion de synthèse pour définir les réussites et les axes d'amélioration pour l'année suivante.

### III-LA COMPOSITION DE L'EQUIPE

#### Rôle et fonctions de l'équipe d'animation

Identité	Fonctions	Diplômes
Eric DRUESNES	Responsable petite enfance, enfance, et jeunesse	Brevet d'état d'animateur technicien de l'éducation populaire et de la jeunesse.
Aurélie JUFFET	Direction ALSH Maternelle et affaires scolaires	BAFA.BAFD
Sophie LE HEGARAT	Directrice ALSH Elémentaire	BAFA.BAFD en cours
Laure TERRIER	Directrice du Club ados	BAFA.BAFD

Identité	Fonctions	Diplômes
Cindy BERTHELOT	Equipe d'animation permanente	BAFA
Blandine TORDJMAN		CAP Petite enfance
Reine BRODUT		BAFA en cours
Thomas PAULIN		BPJEPS LTP
Corinne LE BOURHIS		BAFA
Valérie JOB		BAFA
Corinne BARBAZA		BAFA
Sophie QUELIN		Non diplômée
Béatriz NOGUEIRA		BAFA en cours

Identité	Fonctions	Diplômes
Emilie DRUESNE	Equipe d'animation vacataire	BAFA en cours
Elodie PAPON		BAFA
DIAS Ruben		Non diplômé
Maxime PESCHET		BAFA en cours

Le service enfance, jeunesse est en mesure de recevoir et d'évaluer des stagiaires en cursus BAFA placés sous la responsabilité du directeur pendant la période de stage.

#### Les 5 fonctions du directeur de structure :

- Elaborer et mettre en œuvre avec son équipe, dans le respect de la réglementation, un projet pédagogique (en cohérence avec le projet éducatif) en prenant en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicap.
- Situer son engagement dans le contexte social, culturel et éducatif
- Coordonner et assurer la formation de l'équipe d'animation
- Diriger le personnel et assurer la gestion de l'accueil
- Développer les partenaires et la communication

#### Les 6 fonctions de l'animateur :

- Assurer la sécurité physique, morale, et affective des mineurs
- Participer à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif

- Construire une relation de qualité avec les mineurs
- Participer à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs
- Encadrer et animer la vie quotidienne et les activités
- Accompagner les mineurs dans la réalisation de leurs projets

### Formation de l'équipe

Le personnel bénéficie de formations qualifiantes et/ou réglementaires. L'équipe de direction et les animateurs peuvent soumettre des souhaits de formation qui permettent à chacun de se perfectionner pour répondre aux mieux aux besoins évolutifs des enfants.

### Réunion d'équipe

Type de réunion	Echéancier	But
Réunion de fonctionnement	En début d'année	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structurer les actions sur l'année à venir</li> <li>- Rédaction du projet pédagogique</li> <li>- Organisation de la vie quotidienne</li> <li>- Rôle des membres de l'équipe d'animation</li> </ul>
Réunions de service hebdomadaires  (Équipe d'animation + directeurs de structure)	Chaque mardi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur le fonctionnement des structures, préparation vacances et bilans.</li> <li>- Retour de l'équipe d'animation sur le quotidien et dernières planifications</li> </ul>

## V-PROJET DE FONCTIONNEMENT

### Modalités d'accueil

Il est obligatoire de s'inscrire pour fréquenter l'accueil de loisirs.

Modalités d'inscriptions :

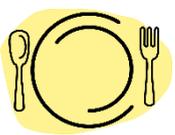
- Remplir une fiche de renseignements.
- Remplir la fiche de liaison concernant la santé de l'enfant.
- Remplir le formulaire d'inscription pour la période concernée soit via le portail famille, soit en version papier à remettre en mairie. (Les dossiers d'inscription papiers sont disponibles en Mairie et envoyés par mail à tous les parents par le directeur de structure).
- Il est possible de s'inscrire selon plusieurs choix (matin avec repas, matin sans repas, journée complète, après-midi, après-midi sans repas).
- Les programmes sont diffusés 3 à 4 semaines avant la période concernée.
- Les dates de clôture d'inscriptions sont mentionnées sur les documents et le portail famille.
- Il est possible d'accéder au programme sur le site [www.perigny-sur-yerres.fr](http://www.perigny-sur-yerres.fr).

Passer la date d'inscription précisée dans le programme, les familles qui souhaitent inscrire leurs enfants doivent prendre contact directement avec les directrices par téléphone ou par mail, afin de vérifier les disponibilités d'accueil.

### Horaires :

Accueil journalier du centre	De 7h30 à 18h45
Accueil matin sans repas	De 7h30 à 11h45
Accueil matin + repas	De 7h30 à 13h30
Départ fin de journée :	A partir de 16h30 (sauf en cas de sortie)

## Journée type

7h30-9h30 	Accueil des enfants Collation du matin Jeux libres
9h30- 10h	Temps de récréation en extérieur
10h-11h30 	Temps d'activité
11h30-12h	Temps de récréation en extérieur Préparation pour le temps de repas
12h-13h 	Temps de repas
13h-14h	Temps de récréation / petit jeu du midi
	Temps d'activité
14h-15h30	
15h30-16h	Jeux extérieurs
16h- 16h30 	Goûter
16h30-18h45	Jeux extérieurs ou intérieurs Temps calme

Des sorties sont régulièrement organisées, l'organisation des journées peut donc être différente de celle présentée ci-dessous. Les parents en sont informés à l'avance.

## Tarification

Les tarifs des accueils de loisirs se font par votes lors du conseil municipal et sont soumis aux quotients familiaux.

Chaque année, les familles feront calculer leur quotient en mairie afin d'obtenir les grilles correspondantes à leurs tranches.

La facturation se fait mensuellement.

Toute absence injustifiée sera facturée sauf présentation d'un certificat médical.

L'équipe d'animation laisse un délai de 8 jours avant la date de fréquentation pour l'annuler.

## **Communication**

L'équipe pédagogique est présente sur les lieux d'accueil et se rendra disponible durant les temps d'accueil pour communiquer avec les parents.

La communication est principalement faite par mail, pour l'envoi des plannings et les demandes d'inscriptions aux accueils. Il est possible de joindre le service enfance jeunesse via téléphone au 06.74.78.92.12.

Pour les sorties, l'équipe d'animation envoie l'information par mail aux familles lors de l'envoi des plannings (heure de départ, lieux de sorties, heure de retour, pique-nique, besoin vestimentaires etc...). Elle rappelle la veille par SMS ces informations et par affichage sur le lieu de l'accueil.

## **Règles de vie et Non négociable**

La fréquentation de l'accueil de loisirs est conditionnée au respect des personnes, des locaux, du matériel mais aussi du voisinage et des utilisateurs.

### **Sont interdits :**

La consommation d'alcool / être en état d'ébriété aux alentours de l'accueil.

La consommation ou vente de produit de stupéfiants.

Fumer dans l'enceinte de l'accueil.

Venir accompagner d'animaux, même tenues en laisse

La dégradation du matériel : lorsqu'une dégradation a été volontairement faite ou qu'elle résulte d'un acte d'indiscipline, le paiement des frais de réparation est engagé par les familles.

La négligence au niveau de la propreté : l'utilisation de la poubelle et le nettoyage spontané des locaux s'imposent à tous, particulièrement sur les temps de repas.  
La tenue de propos injurieux, discriminatoires, irrespectueux.  
Les retards lors des activités.

Il est demandé à l'ensemble de l'équipe pédagogique d'avoir une tenue vestimentaire adaptée et décente en corrélation aux fonctions d'animation.

### **L'équipe d'animation ne pourra tolérer :**

Les attitudes provocatrices.  
Les manquements à la sécurité.  
Les comportements susceptibles de constituer une pression sur les autres enfants.  
Les comportements qui troubleront la vie collective au sein de l'accueil.  
Les retards lors des activités et sorties.

En application de la loi n°2010-1192 du 11 octobre 2010, l'accès du présent lieu public est interdit à toute personne portant une tenue dissimulant son visage.

Il est aussi formellement déconseillé aux enfants d'apporter quelconque objet de valeurs à l'accueil. En cas de perte ou de vol, la commune décline toute responsabilité.

### ***Sanctions « éducatives » :***

En cas de mauvais comportement ou de non-respect des règles précédemment citées, l'équipe d'animation s'emploiera à établir des sanctions « éducatives ». Un dialogue sera établi avec les enfants en faisant preuve, autant que possible, de bienveillance, de fermeté, de justesse et d'équité.

Les sanctions pourront aller d'un simple rappel à la règle jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de la ou des personnes concernées en fonction des faits reprochés.

De façon plus protocolaire, les enfants seront avertis de la manière suivante :

Rappel à la règle	Echange avec l'enfant L'enfant s'excuse
Sanction	Echange avec l'enfant L'enfant perd momentanément un droit
Avertissement et appel des parents	L'enfant est sanctionné et l'animateur ou le directeur appellera les parents Un rapport de circonstance est établi par l'animateur
2 <sup>ème</sup> avertissement	Un ou des rapport(s) de circonstance est/ sont établis Un rendez-vous avec les parents et les enfants sera programmé puis un courrier sera envoyé
Exclusion temporaire ou définitive	Une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion peut être envisagée en cas de manquements aux règlement intérieur

## VI-HYGIENE SANTE ET SECURITE

### L'hygiène

L'équipe d'animation est attentive aux gestes d'hygiène et veillera au lavage des mains avant et après chaque activité, ainsi qu'avant et après chaque repas.

Les repas sont livrés par l'entreprise SODEXO et réchauffés sur place par le personnel d'office formé aux normes HACCP et autres critères sanitaires pour la distribution des repas.

Les locaux sont nettoyés chaque jour après les activités de la journée.

## La santé

L'accueil de loisirs dispose d'un coin infirmerie comprenant un lit, un lavabo, des chaises et une trousse de secours avec le matériel autorisé en ACM ainsi que le registre d'infirmerie. Ce registre répertorie tous les soins apportés aux enfants.

Le directeur de l'accueil peut désigner un assistant sanitaire, titulaire du PSC1, qui assure le suivi sanitaire des mineurs accueillis. Il connaît les particularités médicales des enfants accueillis et en informe l'équipe et autres acteurs éducatifs si besoin. Il prodigue les soins médicaux, vérifie la bonne tenue du registre d'infirmerie et suit le contenu des trousse de secours. Si aucun membre de l'équipe ne possède le PSC1, c'est le directeur de structure qui en assure la fonction.

En cas d'accident causé par un tiers sur les temps d'accueil, il est possible de faire une déclaration d'accident.

L'équipe d'animation n'est pas autorisée à donner de médicament à un enfant sans ordonnance médical.

En cas de soucis de santé, les parents doivent en informer l'assistant sanitaire ou le responsable de structure.

Les enfants porteurs de handicaps pourront intégrer la structure dès lors que cela ne représente pas de risque pour sa sécurité et que les locaux le permettent.

Elle portera une attention particulière aux enfants présentant certains troubles et adaptera les activités en conséquence.

## Les PAI

Les projets d'accueil individualisé sont à signaler dès l'inscription des enfants aux accueils qu'ils soient médicamenteux ou alimentaires.

Le directeur de structure préviendra l'équipe d'animation afin que tous soient en mesure d'accueillir ces enfants dans les bonnes conditions.

## La sécurité

Le PPMS, ou Plan Particulier de Mise en Sûreté est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

Un événement majeur peut être d'origine naturelle, technologique ou humaine, et cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. (Cela peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire ou une intrusion dans l'établissement.)

Un exercice de type PPMS permet aux enfants de se préparer à une éventuelle crise selon le type d'accident. La direction est en mesure d'organiser ce type d'exercices afin de sensibiliser au mieux son public. Elle adaptera son discours de prévention selon le public accueilli.

Distinct du PPMS, l'exercice d'évacuation pour l'alerte incendie est organisée par le directeur de structure à chaque trimestre.

Chaque exercice sera noté dans le registre de sécurité, disponible dans les locaux de l'école.

## Conclusion :

Par l'intermédiaire de la collectivité, l'accueil de loisirs est pensé comme un lieu d'activités et un espace éducatif et social complémentaire à la famille et à l'école.

Bien que chacun des acteurs, notamment l'équipe d'animation, intervienne avec des compétences et des objectifs spécifiques, tous œuvrent ensemble pour accompagner l'enfant dans son développement personnel. Cet objectif commun demeure la priorité.